Informations de base

2019/2058(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2018: Budget général UE, Cour de Justice **Subject** 8.70.03.08 Décharge 2018	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	ZDECHOVSKÝ Tomáš (EPP)	04/09/2019
	Rapporteur(e) fictif/fictive GARCÍA MUÑOZ Isabel (S&D) STRUGARIU Ramona (Renew) PEKSA Mikuláš (Greens/EFA) FITTO Raffaele (ECR) KUHS Joachim (ID) FLANAGAN Luke Ming (GUE/NGL)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
DEVE Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ECON Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
TRAN Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
REGI Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
AGRI Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
PECH Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
CULT Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
JURI Affaires juridiques	LEBRETON Gilles (ID)	03/09/2019
LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
AFCO Affaires constitutionnelles	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
FEMM Droits de la femme et égalité des genres	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
PETI Pétitions	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Commission	**DG de la Commission**	**Commissaire**

européenne	Budget	OETTINGER Günther

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
27/06/2019	Publication du document de base non-législatif	COM(2019)0316	
18/09/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/02/2020	Vote en commission		
10/03/2020	Dépôt du rapport de la commission	A9-0027/2020	
13/05/2020	Résultat du vote au parlement		
14/05/2020	Décision du Parlement	T9-0085/2020	Résumé
14/05/2020	Résultat du vote au parlement		
14/05/2020	Fin de la procédure au Parlement		
15/05/2020	Résultat du vote au parlement		
11/12/2020	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2019/2058(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/9/00961

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE639.829	12/12/2019	
Avis de la commission	JURI	PE642.851	09/01/2020	
Amendements déposés en commission		PE645.091	29/01/2020	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0027/2020	10/03/2020	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0085/2020	14/05/2020	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé

Document de base non législatif complémentaire	05760/1/2020	17/02/2020	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2019)0316	27/06/2019	

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Budget 2020/1881 JO L 417 11.12.2020, p. 0149

Décharge 2018: Budget général UE, Cour de Justice

2019/2058(DEC) - 14/05/2020 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé par 605 voix pour, 76 contre et 10 abstentions, de **donner décharge** au greffier de la Cour de justice sur l'exécution du budget de la Cour de justice de l'Union européenne pour l'exercice 2018.

Dans la résolution qui accompagne sa décision de décharge (adoptée par 604 voix pour, 78 contre et 11 abstentions), le Parlement européen a formulé une série d'observations :

Gestion budgétaire et financière

Dans son rapport annuel 2018, la Cour des comptes n'a relevé aucune déficience notable lors de la vérification des domaines liés aux ressources humaines et aux marchés publics pour la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). Elle a conclu que les paiements relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 pour les dépenses administratives et autres de la CJUE étaient, dans l'ensemble, exempts d'erreur significative et que les systèmes de surveillance et de contrôle examinés étaient efficaces.

En 2018, le budget de la CJUE s'élevait à 410.025.089 EUR, contre 399.344.000 EUR en 2017, ce qui représente une augmentation de 2,67 %; constate un taux global d'exécution de 99,18 % (contre 98,69 % en 2017).

Le Parlement s'est félicité de la bonne gestion financière et de la prudence dont la CJUE a globalement fait preuve au cours de l'exercice 2018, mesurant les efforts déployés par la CJUE pour éviter des écarts importants entre les engagements (99,18 %) et les paiements (94,04 %). La CJUE est appelée à poursuivre ses efforts pour préparer de bonnes estimations budgétaires.

Affaires portées devant la Cour de justice

Les députés estiment que la CJUE a fait preuve de rigueur dans son travail de planification et de surveillance pour veiller à la bonne continuité de l' activité judiciaire : en 2018, la durée moyenne des procédures était de 15,7 mois à la CJUE (contre 16,4 mois en 2017) et de 20 mois au Tribunal (contre 20,6 mois en 2015 et 16 mois en 2017). La CJUE est encouragée à poursuivre ses efforts pour réduire la durée des procédures autant que possible.

Le Parlement s'est félicité que les deux juridictions qui composent la CJUE aient clôturé 1769 affaires en 2018, ce qui représente une productivité record. Cela confirme une tendance générale de forte augmentation de l'activité judiciaire sur la période 20122018.

Compte tenu de l'augmentation croissante du nombre d'affaires, la CJUE pourrait être plus efficace si elle faisait preuve de davantage de flexibilité dans l'allocation de ses ressources, en particulier en ce qui concerne les référendaires actuels. La CJUE est invitée à rendre compte des mesures concrètes qu'elle a prises.

Autres observations

La Cour est invitée, entre autres, à :

- remédier à la persistance d'un déséquilibre concernant le nombre de femmes parmi les juges, que ce soit à la Cour de justice ou au Tribunal;

- suivre attentivement le déséquilibre géographique au sein du personnel, en particulier au niveau des postes d'encadrement;

- publier sans retard des règles strictes en ce qui concerne les procédures internes relatives à la pratique du «pantouflage» pour le personnel de l' encadrement supérieur;

- évaluer si la charge de travail est correctement répartie entre les équipes et entre les membres du personnel;

- publier annuellement un tableau contenant des données détaillées sur ses accords de coopération interinstitutionnelle;

- publier des informations plus détaillées sur les activités extérieures de ses membres, ainsi que les CV et les déclarations d'intérêts de tous ses membres sur son site internet;

- retransmettre ses audiences publiques et à mettre en ligne les enregistrements;

- améliorer le système de contrôle relatif à l'utilisation des voitures de service, de façon à éviter les situations dans lesquelles les conducteurs se rendent dans le pays d'origine d'un membre sans transporter de membre à bord.

D'une manière générale, le Parlement a souligné le travail accompli ces dernières années, sur des sujets tels que la budgétisation axée sur les performances, le cadre éthique et les nombreuses règles et procédures y afférentes, l'amélioration des activités de communication et le nombre croissant de mesures visant à améliorer la transparence. Il a souligné l'importance de la collaboration et du partage d'expérience entre les institutions et organes de l'Union et suggéré d'examiner la possibilité de formaliser les activités de mise en réseau dans différents domaines en vue de partager les bonnes pratiques et de mettre au point des solutions communes.